

Récépissé de dépôt d'une demande de permis de construire ou de permis d'aménager

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande de permis de construire ou d'aménager. Le délai d'instruction de votre dossier est de TROIS MOIS et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un permis tacite.

- Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire :
 - soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...);
 - soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier ;
 - soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite n'est pas possible.
- Si vous recevez une telle lettre avant la fin du premier mois, celle-ci remplacera le présent récépissé.
- Si vous n'avez rien reçu à la fin du premier mois suivant le dépôt, le délai de trois mois ne pourra plus être modifié. Si aucun courrier de l'administration ne vous est parvenu à l'issue de ce délai de trois mois, vous pourrez commencer les travaux¹ après avoir:
 - adressé au maire, en trois exemplaires, une déclaration d'ouverture de chantier (vous trouverez un modèle de déclaration CERFA n° 13407 à la mairie ou sur le site officiel de l'administration française : http://www.service-public.fr);
 - affiché sur le terrain ce récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt ;
 - installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Vous trouverez le modèle de panneau à la mairie, sur le site officiel de l'administration française : http://www.service-public.fr, ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux.
- Attention : le permis n'est définitif qu'en l'absence de recours ou de retrait :
 - dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
 - dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.
- 1 Certains travaux ne peuvent pas être commencés dès la délivrance du permis et doivent être différés : c'est le cas des travaux situés dans un site classé, des transformations de logements en un autre usage dans les communes de plus de 200 000 habitants et dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ou des installations classées pour la protection de l'environnement. Vous pouvez vérifier auprès de la mairie que votre projet n'entre pas dans ces cas.

ALL MANAGEMENT AND THE STATE OF	Company 1485 to a great plant of the company of the
(à remplir par la mairie)	Cachet de la mairie :
Le projet ayant fait l'objet d'une demande de permis n° ,	
déposée à la mairie le :	
par:	
fera l'objet d'un permis tacite² à défaut de réponse de l'administration trois mois après cette date. Les travaux pourront alors être exécutés après affichage sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle réglementaire.	
2 Le maire ou le prélet en délivre certificat sur simple demande.	
AND THE PARTY OF T	

Délais et voies de recours : Le permis peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

Le permis est délivré sous réserve du droit des tiers : Il vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le permis de construire respecte les règles d'urbanisme.



Demande de Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions



☑ Permis de construire

comprenant ou non des démolitions

 Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,). Vous réalisez une nouvelle construction. Vous effectuez des travaux sur une construction existante. Votre projet comprend des démolitions. Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale. Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet. 	PC ou PA Dpt Commune Année N de dossier La présente demande a été reçue à la mairie le Cachet de la mairie et signature du receveur Dossier transmis : \(\begin{array}{c} \alpha \\ \ \ext{l'Architecte des Bâtiments de France} \\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \
cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir	de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le du 2 ^{ème} , doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». mandeur indiqué ci-dessous, Une copie sera adressée aux autres rement responsables du palement des taxes.
Vous êtes un particulier Madame ☐ Monsie	eur 🗌
Nom:	Prénom :
Date et lieu de naissance	
Date: Commune:	
Département : Pays :	
Vous êtes une personne morale	TOTAL COLAR
Dénomination : TOTAL SOLAR	Raison sociale: TOTAL SOLAR
N° SIRET: (3, 2, 8, 1, 9, 5, 1, 9, 3, 0, 0, 1, 2	<u>ரக</u> ு Type de société (SA, SCI,) : SASU
Représentant de la personne morale : Madame 🔲 Monsie	eur 🔲
	Note:
Nom : Le Guennec	Prénom : Mathieu
	Prénom : Mathieu
2 - Coordonnées du demandeur	
2 - Coordonnées du demandeur Adresse : Numéro : 1 bis Voie : Passerelle des Re	
2 - Coordonnées du demandeur Adresse : Numéro : 1 bis Voie : Passerelle des Re	eflets ité : Courbevole
2 - Coordonnées du demandeur Adresse : Numéro : 1 bis Voie : Passerelle des Re Lieu-dit : La Defense Local	eflets ité : Courbevole
2 - Coordonnées du demandeur Adresse : Numéro : 1 bis Voie : Passerelle des Re Lieu-dit : La Defense Local Code postal : 9,2,4,0,0,BP :Cedex :	eflets lité : Courbevole
2 - Coordonnées du demandeur Adresse : Numéro : 1 bis Voie : Passerelle des Re Lieu-dit : La Defense Local Code postal : 9,2,4,0,0,BP :Cedex : Téléphone :Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :	eflets ité : Courbevoie J indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
2 - Coordonnées du demandeur Adresse : Numéro : 1 bis Voie : Passerelle des Re Lieu-dit : La Defense Local Code postal : 9 2 4 0 0 BP : Cedex : Cedx : Cedex : Cedex : Cedex : Cedx : Cedex : Cedx :	eflets lité : Courbevoie indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Division territoriale : que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez
2 - Coordonnées du demandeur Adresse : Numéro : 1 bis Voie : Passerelle des Re Lieu-dit : La Defense Local Code postal : 9 2 4 0 0 BP : Cedex : Cedex : Cedephone : Cedex : Cedex : Cedephone : Cedex : Cedex : Cedephone : Cedex : Cedx : Cedex : Cedx : Ce	eflets lité : Courbevoie indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Division territoriale : que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez Monsieur Personne morale
2 - Coordonnées du demandeur Adresse: Numéro: 1 bis Voie: Passerelle des Ré Lieu-dit: La Defense Local Code postal: 9.2.4.0.0.BP:	eflets lité : Courbevoie indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Division territoriale : que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez Monsieur Personne morale
2 - Coordonnées du demandeur Adresse: Numéro: 1 bis Voie: Passerelle des Re Lieu-dit: La Defense Local Code postal: 9 2 4 0 9 BP: Cedex: Téléphone: Si le demandeur habite à l'étranger: Pays: Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres préciser son nom et ses coordonnées: Madame Nom: Le Guennec OU raison sociale: Adresse: Numéro: 12-14 Voie: Allée du Levant	eflets lité : Courbevoie indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Division territoriale : que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez Monsieur Personne morale
2 - Coordonnées du demandeur Adresse: Numéro: 1 bis Voie: Passerelle des Re Lieu-dit: La Defense Local Code postal: 9 2 4 0 9 BP: Cedex: Téléphone: Si le demandeur habite à l'étranger: Pays: Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres préciser son nom et ses coordonnées: Madame Nom: Le Guennec OU raison sociale: Adresse: Numéro: 12-14 Voie: Allée du Levant	eflets ité : Courbevoie indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
2 - Coordonnées du demandeur Adresse : Numéro : 1 bis Voie : Passerelle des Re Lieu-dit : La Defense Local Code postal : 9 2 4 0 0 BP : Cedex	eflets ité : Courbevoie indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
2 - Coordonnées du demandeur Adresse: Numéro: 1 bis Voie: Passerelle des Re Lieu-dit: La Defense Local Code postal: 9.2.4.0.0 BP:	eflets ité : Courbevoie indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
2 - Coordonnées du demandeur Adresse: Numéro: 1 bis Voie: Passerelle des Re Lieu-dit: La Defense Local Code postal: 9 2 4 0 8P:Cedex: Téléphone:Cedex: Si le demandeur habite à l'étranger: Pays: Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres préciser son nom et ses coordonnées: Madame Nom: Le Guennec OU raison sociale: Adresse: Numéro: 12-14 Voie: Allée du Levant Lieu-dit: Local Code postal: 6 9 8 9 0 BP: Cedex: Si le demandeur habite à l'étranger: Pays:	eflets ité : Courbevoie indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Division territoriale : que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez Monsieur Personne morale Prénom : Mathieu ité : La Tour de Salvagny Division territoriale :
2 - Coordonnées du demandeur Adresse: Numéro: 1 bis Voie: Passerelle des Re Lieu-dit: La Defense Local Code postal: 9.2.4.0.0.BP:Cedex: Téléphone:Cedex: Si le demandeur habite à l'étranger: Pays: Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres préciser son nom et ses coordonnées: Madame Nom: Le Guennec OU raison sociale: Adresse: Numéro: 12-14 Voie: Allée du Levant Lieu-dit: Local Code postal:	eflets ité : Courbevoie indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Division territoriale : que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez Monsieur Personne morale Prénom : Mathieu ité : La Tour de Salvagny Division territoriale :
2 - Coordonnées du demandeur Adresse: Numéro: 1 bis Voie: Passerelle des Re Lieu-dit: La Defense Local Code postal: 9.2.4.0.0.BP:Cedex: Cedex:	eflets ité : Courbevoie indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

	State of the last tax of ta		AND DESCRIPTION OF PERSONS ASSESSED.
3 - Le terrain 3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)			
Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent per précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant apparte Adresse du (ou des) terrain(s)			
Numéro : 57 Voie : Avenue Jean Jaures			
Lieu-dit: Localité: GARGENVILLE			
Code postal : _78440BP :Cedex :			
Références cadastrales¹: (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veui page 9) Préfixe: 0,0,0,0 Section: B Numéro: 0,7,6,9 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²): 11 582	llez renseigr	ner la fiche	e complémentaire
3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous p ou de bénéficier d'impositions plus favorables) Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	ermettre de fa		es droits à construire Je ne sais pas 🏻
Le terrain est-il situé dans un lotissement ?	Oui 🗆		Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbai	Oui □ Oui □ n		Je ne sais pas Je ne sais pas
Partenarial (P.U.P) ? Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?	Oui 🗌 Oui 🗎	Non Ū Non Ū	Je ne sais pas Je ne sais pas
Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les conr risation, les numéros et les dénominations :	naissez, les (dates de d	lécision ou d'auto-
CERTIFICAT D'URBANISME L.410-2 CI AUTORISATION LE 14 AOUT 2017	J N°78267	17 0078	
1 À			
4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagemer Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de	construction)		
Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de 4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les	construction)	espondan	tes)
Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de 4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le: Quel que soit le secteur de la commune	construction)	espondan	tes)
SI votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de 4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre	construction)	espondan	tes)
SI votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de 4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le: Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances	construction)	espondan	tes)
Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de 4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés	construction)	espondan	tes)
Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de 4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf	construction) s cases corr		tes)
SI votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de 4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités):	construction) s cases corr		tes)
SI votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de 4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol:	construction) s cases corr		tes)
Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de 4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²):	construction) s cases corr		tes)
Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de 4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Hauteur (pour les exhaussements):	construction) s cases corr de caravane	es ou	
Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de 4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une se 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs	construction) s cases corr de caravane	es ou olancher to	otale supérieure à
A.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une s'un mênagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevations les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un do	construction) s cases corr de caravane surface de p	es ou Dlancher to eux réside	otale supérieure à ences mobiles
4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un polf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une s'une au moins 2 résidences démontables, créant une s'une au moins 2 résidences démontables, créant une s'une s'es constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevations les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un do protégé 1: Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lo à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux	construction) s cases corr de caravane surface de p ant plus de d cument d'uri	es ou plancher to eux réside banisme c nécessai	otale supérieure à ences mobiles comme devant être res à la gestion ou
4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une s' 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage receva ans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un do protégé¹: Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lo à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marin	construction) s cases corr de caravane surface de p ant plus de d cument d'uri	es ou plancher to eux réside banisme c nécessai	otale supérieure à ences mobiles comme devant être res à la gestion ou
4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités) : Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol : Superficie (en m²) : Profondeur (pour les affouillements) : Hauteur (pour les exhaussements) : Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une s' 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage receva Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un do protégé¹ : Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lo à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marin forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abor	construction) s cases corr de caravane surface de p ant plus de d cument d'uri rsqu'ils sont e ou lacustre	olancher to eux réside banisme c nécessai s, conchyli	otale supérieure à ences mobiles comme devant être res à la gestion ou coles, pastorales et
A.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités) : Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol : Superficie (en m²) : Profondeur (pour les affouillements) : Hauteur (pour les exhaussements) : Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage receva Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage receva Chemin piétonnier ou objet mobiller destiné à l'accueil ou à l'information du public, lo à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marin forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abor Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante	construction) s cases corr de caravane surface de p ant plus de d cument d'uri rsqu'ils sont e ou lacustre	olancher to eux réside banisme c nécessai s, conchyli	otale supérieure à ences mobiles comme devant être res à la gestion ou coles, pastorales et
4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une s'anénagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recever aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un do protégé¹: Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lo à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marin forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les about of création d'une voie	construction) s cases corr de caravane surface de p ant plus de d cument d'uri rsqu'ils sont e ou lacustre	olancher to eux réside banisme c nécessai s, conchyli	otale supérieure à ences mobiles comme devant être res à la gestion ou coles, pastorales et

	NAME AND ADDRESS OF THE OWNER, WHEN	
Courte description de votre projet ou de vos travaux :		
Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :		
Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :		
3) les travaux sunt fealises par transfics, veuillez en product le nombre et les sentents.		
		New York
4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement		
Nombre maximum de lots projetés :		
Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :		
Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?		
☐ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot ☐ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande		1
La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un c	ertificat aux cor	structeurs.
Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ?	Oui 🗌	Non 🗆
Si oui, quelle garantie sera utilisée ?		
Consignation en compte bloqué 🔲 ou Garantie financière d'achèvement des travaux 🗖		
to the it light in digree demands do yento by location do lote ner anticipation 2	Oui 🛘	Non 🗆
Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?	Ou —	,,,,,,
4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébe	rgement touri	stique
Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :		
A Contractive and Contractive		
Nombre maximal de personnes accueillies :		
Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL) Nombre d'emplacements réservés aux HLL :		
Surface de plancher prévue, réservée aux HLL :	V A BUNGAN THE	
Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exp	loitation :	
Lorsque le terrain est destine à une exploitation saisonniere, veuillez préciser la (ou les) periode(s) d'exp	. we work Will I	
	Oui 🗆	Non 🔲
Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ?	Oul 🗀	INOII 🗀
Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements		

5 - À remplir pour une demande comprenant un p	projet de construction			
5.1 - Architecte				
Vous avez eu recours à un architecte : Oui ☑ Non □				
Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet Nom de l'architecte : Barrion : BAAWCE C				
Nom de l'architecte: Bujamin Prénom: BAAWCEC Numéro: 33 Voie: Rue Proudhow Lieu-dit: Localité: PAKIS Code postal: 250012 BP: Cedex:				
Liquidit:	PARIS			
Code postal: 2 5 0 1 2 BP: Cedex:				
N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : ら入り 954				
Conseil Régional de :				
Téléphone: ou Télécop				
Adresse électronique :	AMIN @ BARBARITO BANCEL . com			
premier du titre premier du livre premier du code de la construction et	nnaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre t de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les ode.			
Signature de l'architecte :	rachet de l'architecorbortoboncel			
Plo Carron	a 1 C 75012 Paris			
	tva FR077230200013			
ZAKARIA CHEDDADI	ordre national \$14774			
	architecture), veuillez cocher la case ci-dessous² : s situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obli-			
gatoire.				
5.2 - Nature du projet envisagé Nouvelle construction				
Travaux sur construction existante				
Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avai	nt l'achèvement de la (ou des) construction(s)			
Courte description de votre projet ou de vos travaux : Le projet consiste en l'installation et l'exploitation d'une ce rayonnement solaire sur la commune de Gargenville Cette construction comprend l'installation : -de structures dites "trackers" orientée nord/sud qui suiver -de modules photovoltaïques -de batiments techniques comprenant des equipements él	nt le soleil			
ni vetre projet pácecite une puiscance álectrique sunárique à	12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance			
électrique nécessaire à votre projet :	Commence of the Commence of th			

² Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble aprés travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m²;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

AND DESCRIPTION OF THE PERSON	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	Control of the Land		English to the same	INDUSTRICT THE PARTY OF THE PARTY	THE PERSONAL PROPERTY OF THE PERSON NAMED IN
5.3 - Informations co	mplémentaires					
	ogements créés: L				اسات dont co	lectifs : படபட
	mbre total de logen					
Logement Locatif Soci	alAcc	ession Sociale (hors prêt à taux z	éro) படப	Prêt à taux zéro ∟	
Autres financement						
	principale des loge					
Occupation personnelle					Vente	Location 🔲
S'il s'agit d'une occupa					/ 5.15.5.22	ence secondaire 🗆
Si le projet porte sur u		ation, veuillez p	réciser : Piscine L	☐ Garage ☐	Véranda ☐ Ab	ri de jardin 🗌
Autres annexes à l'						
Si le projet est un foye						
Résidence pour perso			ur étudiants 🔲	Résidence de to		
Résidence hôtelière à	vocation sociale \Box	Réside	nce sociale 🔲	Résic	lence pour personr	nes handicapées 🗌
Autres, précisez :						
	ores créées en foye					
 Répartition du nor 	nbre de logements	créés selon le r	nombre de pièces	;	656	
1 pièce ட_ட 2 ந	oièces;	3 pièces டபட	4 pièces டட	5 pièces i	6 pièce:	s et plus
Nombre de niveau	ıx du bâtiment le pl	us élevé : ட	الا			
 Indiquez si vos tra 	vaux comprennent	notamment:				
Extension	Surélévation 🗆		Création de n	veaux suppléme	entaires 🗆	
	F -00 00 00		usa an aga da rágli	aatlan au hánáfi	co d'un convice put	olic ou d'intérêt
• Information sur la	destination des co		-1			nic ou u interet
collectif:	12 PER 1	Enseignement e	-		sociale 🗆	
Ou	vrage spécial 🔲		Santé 🔲	Culture	et loisir 🏻	
5.4 - Construction pé Période(s) de l'année d	riodiquement dén	nontée et ré-ins	stallée	ámontáa :		
Periode(s) de l'année d	iurant iaquelle (lesi	quelles) la collsi	ruction doit ette d	emonico.		
=	ii 4	Testamen = -			1.50	
					Avetus projet de ex	notruction act
5.5 - Destination des situé dans une comn	s constructions et	tableau des su	irfaces (uniquem d'urbanisme ou l	ent a remplir si In document en	votre projet de co tenant lieu applic	uant l'article
R.123-9 du code de l	'urbanisme dans :	sa rédaction an	térieure au 1er ja	anvier 2016).		•
			ırlaces de plancher¹ en m²			
	Surface existante avant travaux	Surface créée ⁴	Surface créée par changement de	Surface supprimée ⁶	Surface supprimée par changement de	Surface totale = (A) + (B) + (C)
Destinations	(A)	(B)	destination⁵	(D)	destination ⁵	- (D) - (E)
			(C)		(E)	
Habitation		726/2				
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce		100				
		- Cambridge - Camb				
Artisanat ⁷		07.0				87.3
Industrie		87.3				07.0
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif				a manager		
Surfaces totales (m²)	_	87.3				87.3
						III A Constitution of the
				THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN 2 IS NOT THE OWNER, T		

³ Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaite des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R, 111-22 du Code de l'urbansirme).

4 Il peut s'agir soil d'une surface nouvelle constituite à l'accasion des travaux, soil d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

6 Il peut s'agir soil d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soil d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

7 L'activité d'artisan est définie par la loi n' 96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et sulvants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5,6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher3 en m2

	Surface de plancher ³ en m²						
Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface exis- tanle avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-des- tination ⁸ (C)	Surface suppri- mée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destina- tion ⁸ (E)	Surface totale= (A)+(B)+(C)- (D)-(E)
Exploitation agricole et	Exploitation agricole						
forestière	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
Service	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle					*	
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et ser- vices publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des admi- nistrations publiques et assimilés						
	Établissements d'ensei- gnement, de santé et d'action sociale			0			
	Salles d'art et de spec- tacles	•					
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des	Industrie		1/				
secteurs	Entrepôt						
secondaire ou tertiaire	Bureau						
ೂಡ ಚರಾವನೆ	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totale	s (en m²)						

^{3 -} Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surlaces.
La surlace de plancher d'une construction est égale à la somme des surlaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaltaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

^{4 -} Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme 5 - Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme

^{6 -} Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle constituite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)

^{7 -} Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transfor-

mation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

8 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par

exemple: la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles
9 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

ı	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	5.7 - Stationnement
	Nombre de places de stationnement
	Avant réalisation du projet :O Après réalisation du projet :O
	Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet
	Adresse(s) des aires de stationnement :
	Nombre de places :
	Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : m²
	Pour les commerces et cinémas :
	Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement :
The sale	6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions
	Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.
	Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :
	☐ Démolition totale
	☐ Démolition partielle
	En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :
Y	
	Nombre de logement démolis :
Control of the last	7 - Participation pour voirie et réseaux
1	Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du proprié-
	taire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur
1	Madame ☐ Monsieur ☐ Personne morale ☐ Prénom :
-	Nom: Prenom:
-	Adresse : Numéro : Voie :
	Lieu-dit : Localité :
	Code postal:BP:Cedex:
	Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :
р	I WILLY MANIMARE TIME TO A TANGET OF THE STATE OF THE STA

8- Informations pour l'application d'une législatio	n connexe
ment (IOTA) porte sur des travaux soumis à autorisation environnementa fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de	l'environnement (dérogation espèces protégées)
Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de prote (informations complémentaires) □ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable □ se situe dans les abords d'un monument historique	ection sulvants :
9 - Engagement du (ou des) demandeurs	
J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation. Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les refournis. J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévpitre premier du titre premier du livre premier du code de la contraction et notamment, lorsque la construction y est soumise, cessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de respecter ces règles. Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette et ront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanism	vues par le cha- nstruction et de les règles d'ac- it de l'obligation demande servi-
Le: 29/10/2018	Signature du (des) demandeur(s)
appliquer une autre protection au titre des monuments histo - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans - un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d' nale du patrimoine et de l'architecture; - deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe	ns le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit oriques ; s un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ; une demande de dérogation auprès de la commission régio-
Pour un permis d'aménager un lotissement : En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental. Signature du demandeur : Signature (s) et cachet (s) des personnes solicitées:	Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental. Signature du demandeur: Signature (s) et cachet (s) des personnes solicitées:
Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'ini lans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d' ation. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueill	accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectif

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez

demande.

la case ci-contre : 🔲

⁸ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants ;
- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Références cadastrales : fiche complémentaire
Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.
Préfixe : _0_0_0_ Section :B_ Numéro : _0_7_6_9_ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 11.582
Préfixe: _0_0_0_ Section:B_ Numéro:_0_9_4_8_ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 1973
Préfixe: _00_0_ Section:B_ Numéro: _0_7_7_1_ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 3168
Préfixe: _00_0_ Section:B_ Numéro:_0_7_7_3_ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 2253.
Préfixe: L0,L0,L0,L0, Section: L,LB, Numéro:L0,L6,L3,L9, Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 35.533
Préfixe: _00_1 Section:B_ Numéro:_06_11_ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 183.611.
Préfixe : L0,L0,L0, Section : L,B, Numéro : L0,L6,L4,L4, Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 850
Préfixe: L0」L0」L0」 Section: LZ」LE」 Numéro:L0」L0」L3」L1 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 13.050.
Préfixe: L0,L0,L0, Section: LZ,LE, Numéro:L0,L0,L0,L8, Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 1950
Préfixe: L0,L0,L0, Section: LZ,LE, Numéro:L0,L0,L3,L0, Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 3800
Préfixe: [0][0][0] Section: [Z][E] Numéro: [0][0][3][5] Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 4585
Préfixe: 0 0 0 Section: Z E Numéro: 0 0 1 9 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 5090.
Préfixe: _0_0_0_ Section: _Z_E_ Numéro: _0_0_2_3_ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 4050
Préfixe: _0_լ0_լ0_ Section: _Z_E_ Numéro:_00_0_1_5_ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 1530.
Préfixe: LO_LO_LO_ Section: LZ_LE_ Numéro:LO_LO_L2_L9_ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 810.
Préfixe: LO_LO_LO_ Section: Z_LE_ Numéro: LO_LO_L4_L3_ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 20.238.
Préfixe: ເປັງເປັງເປັງ Section: ເປັງເΕ້ງ Numéro:ເປັງເປັງເປັງເປັງ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 5170.
Préfixe: LOJLOJLOJ Section: LZJLEJ Numéro:LOJLOJL3JL4J Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 562.0
Préfixe: LOILOILO Section: ZIE Numéro: OLOL2L1 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 3100
Préfixe : LOILOILO Section : LZILE Numéro : LOILOIL4IL2 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1055
Surperficie totale du terrain (en m²): 436930

Références cadastrales : fiche complémentaire

Neierences cadastrales . none complementaire
Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.
Préfixe : _0_0_0_ Section : _z_e_ Numéro : _0_0_2_7_ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _1.280
Préfixe: _0_0_0_ Section: _z_e_ Numéro: _0_0_0_3_2_ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): _8230
Préfixe: _00_o_ Section: _Z_E_ Numéro:_00_1_8_ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 4590
Préfixe: _O_O_O_ Section: _Z_LE_ Numéro: _O_O_O_O_7_ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): _6.10
Préfixe: LO_LO_LO_ Section: LZ_LE」 Numéro:LO_LO_L2_L2_ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 457.0
Préfixe: LO_LO_LO_ Section: LZ_LE_ Numéro:LO_LO_L1_L5_ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 91.7.0
Préfixe: L0,L0,L0, Section: LZ,LE, Numéro:L0,L0,L4,L8, Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 21.00
Préfixe : L0_L0_L0_ Section : LZ_LE_ Numéro : L0_L0_L2_L4_ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 3090
Préfixe: <u>[0][0][0]</u> Section: <u>[Z][E]</u> Numéro: <u>[0][0][2][8]</u> Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 2510
Préfixe: LO」LO」LO」 Section: LZ」LE」 Numéro:LO」LO」LO」L6」 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): .1.440
Préfixe: LO_LO_LO_ Section: LZ_LE_ Numéro:LO_LO_L7_L5_ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 4162
Préfixe: _0_0_0_ Section: _0_B_ Numéro:_0_6_4_8_ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 87,060
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : ㅡㅡㅡ Section : ㅡㅡ Numéro : ㅡㅡㅡ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Surperficie totale du terrain (en m²) : .436930.



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹ ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation]. Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers : Nombre d'exemplaires à fournir 1 exemplaire par dossier PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme] + 5 exemplaires supplémentaires PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de 1 exemplaire par dossier l'urbanismel + 5 exemplaires supplémentaires PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires l'urbanisme] PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction 1 exemplaire par dossier dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]2 PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche 1 exemplaire par dossier [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]2 PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain 1 exemplaire par dossier [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]2

	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte : rieur d'un immeuble i	sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauratio inscrit au titre des monuments historiques :	on immobilière ou à l'in
PC9. Un docum parties du bâtim	ment graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des nent faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossi
Si votre projet se situ	ie sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
	d du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation mporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossi
mmeuble inscrit au t	sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restaurati- itre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre ds des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :	on immobilière ou sur d'un site patrimonial
	travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossi

¹ Se renseigner auprès de la mairie

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

Si v	otre projet se situe dans un coeur de parc national :	
	PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Siv	otre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
	PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si v	otre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :	
	PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si ve	otre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'ass	sainissement non collec-
	PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	otre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :	
u	PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	otre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisat	ion d'une étude :
	PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet nécessite un agrément :	
	PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à	préserver :
	PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet nécessite une étude de sécurité publique :	
	PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :	
	PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers	;
	PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	tre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel o port de fonds en vue de leur chargement ou déchargement ;	nt accès les véhicules de
	PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet fait l'objet d'une concertation :	
	PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
réhak	tre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt illitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:	définitif et régulièrement . 512-7-6 et L. 512-12-1 du
	PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation d'une étude des sols :	n'est pas dans le périmètre garantissant la réalisation
PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalis logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du coun secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à de locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :	de de l'urbanisme] ou dans 1 dans lesquels, en cas de
PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'u en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :	irbanisme ou le document de logements d'une taille
PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou c de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements s dérogation préfectorale:	le plus de 800m² de surface ociaux, et en l'absence de
PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :	ou une majoration du
PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnement	ou des règles de gabarit ale :
PC22. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un défrichement :	
PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :	
PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un permis de démolir :	
PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir : PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si vo	tre projet se situe dans un lotissement :	
	PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	
	PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :	
	PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Sivo	tre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :	
	PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le	terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du pr	ojet :
	PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Sile	projet est soumis à la redevance bureaux :	
	PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Sile	terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le documen	t d'urbanisme :
	PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU	1 exemplaire par dossier
	PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	
Si voi	re projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre nune de moins de 20 000 habitants :	
	PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si voi	re projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématograph	ique :
	PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	re projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :	
	PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
Si voi	re projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :	er (hann-serving lijate - treestee - \$\)
	PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
	PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
Si voi pour	us demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logen	document en tenant lieu nent existant :
	PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un in plus de 2 ans :	
PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L code de l'urbanisme :	.151-29-1 et L .152-6 du
PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L .151-29-1 et L .152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	
PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :	
PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette declaration sent de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remnisser soigneusement les cadres codes aons et noubliez pas de joindre le cas écheant les documents complementaires figur ent au cadre 1. Cela peut vous permettre de béneficier d'impositions plus fivorcoles. Conservez surgneusement les printificants attaines et vois declarations. Ils pour ent yous être demandes ulterrementent.

PC o	u PA Dpt Commune Année	N' de doss	sier	
1 - Renseignements concerr	ant les constructions ou les a	aménageme	nts	
Surface taxable (1) totale <u>créée</u> de la ou d Surface taxable créée des locaux clos et c	être obligatoirement renseignées, que se construction(s), hormis les surfaces de stationnement : es et tableau des surfaces taxables es à l'habitation	ationnement close	es et couvertes (2bis) :	87.3 _{m²}
Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le station- nement clos et couvert (2 bis)
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
Leanuy à unogo d'habitation	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire				
1100	Ne bénéficiant pas de prêt aidé		- ERAMO	
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés			
Nombre total de logements créés				
couvert. Pour la réalisation de ces travaux, b Oui □ Non □ Si oui, lequel ?	stante conservée?m². Q	? uel est le nomb	re de logements exis	stants ?
		Nombre cré	é Surfaces créées (1) hormis les su faces de station nement closes e couvertes (2 bis	r- créées pour le stationnement ct clos et couvert
Nombre de commerces de détail do 400 m² (9)	nt la surface de vente est inférieure à			
Total des surfaces créées, y compri			5	
Locaux industriels et leurs annexes			87.3	0
Locaux artisanaux et leurs annexe	98		_	
Entrepôts et hangars faisant l'objet d' (10)	une exploitation commerciale et non ouv	rerts au public		

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11) Dans les centres équestres :	
Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)	
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)	Surfaces créées
Parcs de Stationnement Couverts faisant robjet à une exploitation commerciale (12)	
1.3 – Autres éléments <u>créés</u> soumis à la taxe d'aménagement Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :	
Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine :	
Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :	
Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :	and a more appropriate the control of the control o
Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :	
Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :	119 705.1 m²,
1.4 – Redevance d'archéologie préventive : Veuillez préciser la profondeur du(des) terrassement(s) nécessaire(s) à la réalisation de votre au titre des locaux :	
au titre de la piscine :	
au titre des emplacements de stationnement :	
au titre des emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs ;	
au titre des emplacements pour les habitations légères de loisirs :	
1.5 – Cas particuliers	
Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Préventi technologiques ou miniers ? Oui \square Non \square	on des Risques naturels,
technologiques ou miniers? Our 🗀 Non 🗀	
, 2,	a au ingerit à l'inventaire
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historique	s ou inscrit à l'inventaire
	s ou inscrit à l'inventaire
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historique des monuments historiques ? Oui Non Oui	s ou inscrit à l'inventaire
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historique des monuments historiques ? Oui Non Oui	s ou inscrit à l'inventaire
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historique des monuments historiques? Oui Non 2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14) Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densit La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :	commune où vous construisez. le densité (15) ? Oui Non 6, indiquez ici :
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historique des monuments historiques ? Oui Non 2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14) Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densit La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :	commune où vous construisez. le densité (15) ? Oui ☐ Non ☐ é, indiquez ici :
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historique des monuments historiques? Oui Non 2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14) Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densit La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :	commune où vous construisez. le densité (15) ? Oui ☐ Non ☐ é, indiquez ici :
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historique des monuments historiques? Oui Non Oui Non Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densit La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa da	commune où vous construisez. le densité (15) ? Oui ☐ Non ☐ é, indiquez ici :m². €/m² (17) : m²
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historique des monuments historiques? Oui Non D 2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14) Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densit La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa da Pièces 3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :	commune où vous construisez. le densité (15) ? Oui Non 6, indiquez ici :
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historique des monuments historiques? Oui Non D 2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14) Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densit La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa da 3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :	commune où vous construisez. le densité (15) ? Oui ☐ Non ☐ é, indiquez ici :
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historique des monuments historiques? Oui Non Non Court	commune où vous construisez. le densité (15) ? Oui ☐ Non ☐ é, indiquez ici :
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historique des monuments historiques? Oui Non Non Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densit La superficie de l'unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa da Pièces Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre	commune où vous construisez. le densité (15) ? Oui Non 6, indiquez ici : Nom²

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables Nombre d'exemplaires Pièces à fournir Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme F3. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des 1 exemplaire par dossier travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme) Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme : F4. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R, 431-23-2 du code de l'urba-1 exemplaire par dossier nisme) Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme : F5. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre 1 exemplaire par dossier F6. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation 1 exemplaire par dossier des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19): F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation 1 exemplaire par dossier d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1er août 2003

5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

2311012018

Nom et Signature du déclarant MATHIEU LE GUENNEC

